

Sociétés et Établissements Recevant du public (ERP)

L'**accessibilité** pour les sourds consiste à rendre visuelles des informations sonores, à pouvoir s'adapter aux différentes situations des personnes sourdes (moyens de communication) et à les accueillir dans de bonnes conditions:

- A la gare, les informations sont sonores
- A l'hôtel, la nuit, l'alarme retentit
- Dans les salles d'attente, l'appel est sonore...

Notre service vous propose des **solutions** (techniques, humains, financières...) afin de favoriser l'accès des clients sourds.

Visite diagnostic de votre entreprise, conseils pour que le client sourd soit accueilli dans de bonnes conditions.

Depuis la **loi du 11 février 2005** sur l'égalité des Droits et des Chances, les ERP doivent rendre accessibles les espaces publics aux personnes sourdes.

Notre service composé de divers **professionnels diplômés** (interprètes, formateurs LSF, traducteurs, psychologues...) peut intervenir dans votre structure pour répondre aux besoins d'accessibilité des ERP.

La mise en place d'actions favorisant l'accessibilité des personnes Sourdes sera soutenue par des **réunions de sensibilisation** et de **réflexion** ainsi que de **conseils** adaptés.

En effet, nous pouvons constater que la plupart des établissements (hôpitaux, magasins, hôtels, services administratifs...) sont souvent accessibles aux personnes à mobilité réduite mais très rarement aux personnes sourdes.

Cependant, contrairement aux idées reçues, les solutions à mettre en œuvre ne nécessitent pas forcément de moyens financiers importants.

Cette politique d'accessibilité peut permettre de renforcer l'image de votre entreprise et servir de modèle pour les autres structures.

Nous pouvons vous proposer une **formation sur mesure**. Après avoir défini, ensemble, vos objectifs et vos besoins, le vocabulaire enseigné sera **adapté** à votre activité et le planning aux disponibilités de vos collaborateurs. Ces formations professionnelles peuvent se dérouler aussi bien dans nos locaux que dans votre structure.

Nous vous proposons **5 formations** au choix :

- **Ateliers de sensibilisation à l'accessibilité du public sourd**: Découverte du monde des sourds et de la LSF afin d'adopter un comportement adapté à la personne sourde (salariée ou non)
- **Accueil du public sourd** : capacité à accueillir dans de bonnes conditions des personnes sourdes.
- **Communication entre salariés sourds et salariés entendants** : capacité à échanger de façon simple sur des sujets du quotidien et du milieu professionnel avec son vocabulaire spécifique.
- **Apprentissage de la LSF** suivant le programme défini par le CECRL avec un vocabulaire et des mises en situations spécifiques à votre entreprise. Une fois le niveau B2.6 du CECRL atteint et validé par un examen, votre structure peut recevoir le public sourd et être inscrit sur l'annuaire des professionnels (sorte de pages jaunes).
- **Projet de mise en accessibilité**: sensibilisation au monde des sourds et à la problématique de l'accessibilité, travail de réflexion et mise en place de la politique d'accessibilité du public sourd dans votre établissement.

Pour plus d'**informations**, un **devis**, un **projet**, contactez-nous pour une étude personnalisée.

Précision importante: sachant que la LSF est une langue à part entière (comme l'anglais, l'espagnol...), le nombre d'heures d'apprentissage est fonction de l'objectif demandé. Plus son nombre sera important, plus le personnel sera autonome dans la communication avec une personne sourde.

Etablissements Scolaires

(Écoles maternelles primaires, collèges, lycées, universités, écoles d'infirmiers...)

L'équipe pédagogique a acquis de nombreuses expériences dans divers établissements tels que collèges, lycées, universités, écoles (d'infirmiers, d'agriculture...)

Notre service propose 4 formations au choix :

- **Interventions péri-scolaires** : mises en place d'ateliers ludiques autour de la LSF
- **Sensibilisation au monde des sourds** : cette formation sous forme de conférence sensibilise les apprenants aux comportements à adapter face aux personnes sourdes et d'être à l'aise avec ces derniers.
- **Initiation à la LSF et découverte du monde des sourds** : cette formation permet de découvrir non seulement le monde des sourds mais aussi les bases de la LSF.
- **Apprentissage de la LSF suivant le programme CECRL et l'Education Nationale**

Pour le bon déroulement, nous demandons à ce que les enfants des écoles maternelles et primaires soient encadrés pendant l'activité (professeur ou surveillant).